

• (2.30 p.m.)

Nous avons eu un peu de mal à faire accepter notre point de vue en comité, mais je crois que nous y sommes arrivés. Nous avons exprimé notre inquiétude devant le manque de consultation avec les provinces et leurs organismes, en particulier les municipalités et les organismes de développement régional. Pour concrétiser cette inquiétude, nous avons proposé sous forme d'amendement au comité que le ministre soit tenu de consulter les dix provinces, qui sont toutes visées par ce programme, et aussi leurs organismes.

Notre amendement obligeait aussi le ministre à créer un conseil consultatif, dont nous avons prescrit la composition. Dans un esprit de concessions mutuelles, et pour accélérer les travaux de la Chambre, nous en sommes arrivés à un compromis raisonnable, qui, croyons-nous, renforce le bill. D'après l'amendement précédent, cela était laissé entièrement à la discrétion du ministre, comme beaucoup d'autres éléments de ce programme. Nous avons été passablement contents de voir l'esprit de notre amendement survivre à l'étape de l'étude en comité. Il faut maintenant que le ministre crée un conseil consultatif. Je donne préavis que nous comptons suivre de très près l'application de cette loi. En supposant que l'amendement soit adopté, nous attendrons avec intérêt la création du conseil. Nous suivrons de façon toute particulière les nominations.

Nous espérons que le ministre a bien compris l'objet de l'amendement. Il demande qu'en plus de hauts fonctionnaires de son ministère, du ministère des Finances et du ministère de l'Industrie et du Commerce, on nomme, pour siéger au conseil consultatif, d'autres personnalités, de préférence représentant certaines régions du pays que touche directement le programme. Plus spécialement, nous surveillerons attentivement l'application du programme, dans le sens des réserves que nous avons exprimées au comité et que nous reformulerons à l'étape de la 3<sup>e</sup> lecture du bill.

**M. Arnold Peters (Timiskaming):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas eu l'honneur de siéger à ce comité. J'aurais aimé entendre la discussion. J'ai tenté de lire le compte rendu des délibérations de ce comité sans trop de succès. Je voudrais que certaines modifications soient effectuées à l'étape du rapport par suite de ces discussions.

Nous sommes saisis d'une résolution précise destinée à remédier au problème, qui selon les témoignages, est la principale critique formulée au sujet du bill C-205. Elle a trait à l'extension complète au Canada des programmes de subvention. Moyennant une ou deux modifications de plus, le ministère de l'Industrie et du Commerce s'intéressera à presque tous les domaines de développement industriel au Canada. Si la chose est nécessaire, le critère est regrettable. Il ne répond pas aux espoirs que nous entretenions au sujet de cette mesure.

On reconnaît généralement que là où des régions sont désignées, il faut envisager des subventions aux régions de croissance lente. En fait, nous devons attirer sur ces

[M. McGrath.]

régions l'attention de ceux qui veulent établir des industries. Si on fait une région désignée de Montréal, la ville la plus peuplée du Canada, on n'aidera pas le député de Renfrew-Nord (M. Hopkins) qui a beaucoup insisté l'an dernier pour que sa région devienne une région spéciale. Je n'ai pas grand espoir que l'on fasse du Nord de l'Ontario une région spéciale, ce que je réclame depuis deux ou trois ans.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Je sais que le député a beaucoup d'expérience et qu'il connaît le Règlement de la Chambre. J'aimerais qu'il traite de l'amendement. Il y a eu pas mal de latitude. Il reste encore l'étape de la troisième lecture.

**M. Peters:** Je remercie Votre Honneur de m'inviter à faire un discours à l'étape de la troisième lecture. Je suis d'une région désignée qui n'a pas reçu beaucoup de considération dans le passé. La prolifération n'aidera pas vraiment. De l'argent dépensé, 66 p. 100 est allé à des sociétés étrangères, pour la plupart des filiales qui exploitent les ressources du Canada. Sans les subventions offertes, elles ne se seraient pas établies dans ces régions.

Cet amendement prévoit que dans les régions où l'industrie ne viendra s'établir que moyennant un très grand stimulant, nous devrions attacher à notre contribution un droit de propriété sous forme d'actions. Bien des membres de mon parti, j'en suis sûr, en sont déjà arrivés ou en arriveront prochainement à cette conclusion. Je suis certain que d'autres députés trouvent aussi que nous devons envisager la prétention à la propriété totale d'industries données dans des régions déterminées. Il nous faudra affecter des fonds à certaines régions afin d'y assurer de l'emploi à un coût le moins élevé possible.

• (2.40 p.m.)

Par exemple, nous avons accordé à une compagnie un million de dollars sur la caisse fédérale. Le programme se fondait au début sur le nombre des chômeurs d'une région donnée, le taux de croissance comparatif, etc. Ce million de dollars signifiait 56 nouveaux emplois; ils ont donc coûté \$21,000 chacun. Du point de vue de l'emploi, \$21,000 pour 2,000 heures de travail, équivaut à environ \$10,000. Telle est notre contribution. Nous souhaitons certainement une proposition à plus long terme.

Lorsque des compagnies s'implantent dans des régions auxquelles elles ne songeraient pas en temps normal, c'est presque toujours à cause des alléchantes subventions. Elles ne sont pas sûres de réussir; plusieurs sont dans une situation difficile avant même de démarrer et la subvention du gouvernement renforce leur position financière. Beaucoup de pays qui ont usé de directives et d'encouragements de l'État pour établir des industries suivant certaines modalités, ont compris qu'elles ne seraient pas nécessairement viables. Investir des fonds de ce côté, c'est manifestement courir un risque. Il est vrai que les compagnies doivent satisfaire à certains critères avant d'être jugés dignes de soutien.